

Questions sur le chapelet

Qu'entend on par chapelets rosariés ?

R. Les chapelets rosariés sont des chapelets auxquels on a attaché les indulgences du rosaire. Ces chapelets doivent être bénits par les Pères Dominicains ou autres prêtres qui y sont spécialement autorisés; et cette bénédiction ne peut se faire par un simple signe de croix, mais par la formule que l'on trouve pour cette fin dans l'appendice du rituel.

Pour gagner les indulgences avec un chapelet rosarié, la méditation des mystères est-elle de rigueur ?

R. Oui, la méditation est nécessaire.

Celui qui reçoit un chapelet indulgencié doit dire un chapelet pour l'Eglise, un autre pour le Pape et un troisième pour celui qui l'a béni, est-ce là une obligation de rigueur ?

R. C'est là la pratique ordinaire, mais nous ne voyons nulle part qu'elle soit de rigueur.

—o—

Services religieux dans les différentes églises de Québec

Dimanche le 21 octobre 1888.

BASILIQUE. — Grand'messe : M. l'abbé A. M. H. Vaillancourt, vic.; Sermon, à 8 hrs. et à la grand'messe : *Nos devoirs envers les supérieurs ecclésiastiques*, M. l'abbé Geo. Tétu.

N. D. DE LA VICTOIRE, Basse-Ville, Solennité de Notre-Dame des Victoires; grand'messe à 7 hrs.; Célébrant, M. l'abbé O. Mathieu, directeur du P. Séminaire; Diacre, M. l'abbé A. M. H. Vaillancourt; S. Diacre, M. Ach. Fiset. Salut à 7 hrs.; Sermon, M. l'abbé L. A. Pâquet, prof. au G. Séminaire; Célébrant, M. l'abbé B. Garneau, de l'Archevêché; Diacre et S. Diacre, MM. les abbés A. M. H. Vaillancourt et Geo. Tétu, Vic. de la Basilique.

ÉGLISE ST-PATRIE. — Grand'messe : R. P. Miller; Sermon : R. P. Cronin.

ÉGLISE ST JEAN-BAPTISTE. — Grand'messe : M. L. H. Lessard; sermon : M. Bouffard, *Sur la Foi*. Archiconfrérie à 6½ h., récitation du chapelet.

Pas de rap; ort de Saint-Roch ni de Saint-Sauveur.

—o—

Courrier de l'utile.

Les maux de gorge.

Par le temps froid et humide les personnes qui ont les amygdales sensibles, contractent facilement des maux de gorge, qui déterminent une aphonie momentanée. Lorsque le mal de gorge est dû uniquement à l'inflammation des amygdales, on s'en débarrasse en quelques heures, en s'entourant la gorge d'une cravate formée d'un mélange d'huile et d'ammoniaque. La rougeur extérieure que produit cette application disparaît en fort peu de temps.

—o—

Nouvelles Diverses.

Suicide.—Mardi, le 16, Québec était tout en émoi par la nouvelle que le comte Premio Real, consul d'Espagne, venait de se flamber la cervelle d'un coup de revolver. C'est couché dans son lit qu'il s'est porté le coup fatal. Il n'a pas survécu une heure après sa blessure. Le R. P. Jésuite Héroux a été appelé et lui a donné l'absolution et l'extrême-onction, dans le doute qu'il pouvait le désirer, car il ne pouvait parler. Il a été inhumé à Ste Foye, dans le cimetière des enfants morts sans baptême et sans aucune cérémonie religieuse. Le comte était d'une humeur très-excentrique, extrêmement prétentieux, et depuis plusieurs années dans des embarras pécuniaires; il venait de plus d'être informé de sa destitution. Quand on ne compte pas avec Dieu, on doit sans doute encore moins compter avec les hommes. Lui qui aimait tant à occuper la première place en toute circonstance, en a choisi une bien basse et bien abjecte pour sa dernière. Puisse-t-il avoir eu un instant de connaissance pour solliciter son pardon du Dieu dont la miséricorde est sans limites.

Départ. — M. l'abbé Laflamme, du Séminaire de Québec, doit partir pour l'Europe le 17 novembre prochain, avec le Dr Auguste Hamel, pour suivre tous deux des cours de science spéciaux.

Trois messes.—On adresse de nombreuses suppliques en France, au Souverain-Pontife, pour obtenir, comme l'Espagne, l'autorisation de célébrer trois messes le jour de la commémoration des morts.

Le Cardinal.—Son Eminence le Cardinal doit officier pontificalement à l'église de Saint-Roch le jour de la Toussaint.

Mgr Bégin.—Dimanche prochain, le nouvel évêque de Chicoutimi recevra la consécration épiscopale des mains de S. E. le Cardinal, dans la basilique, et le jour de la Toussaint, le nouvel évêque officiera pontificalement à N.-D. de Lévis.